

INFORET

-- Actualités --

Actualités



Résumé :

Le 5 juillet 2011, les élus du Conseil Général et les maires des communes concernées ont obtenu un moratoire de l'ONF sur les coupes rases en forêt de Montmorency.

Le Conseil général et l'ONF s'accordent sur les interventions dans les forêts valdoisiennes.

Val d'Oise, des élus responsables. Pour les Hauts de Seine, c'est pas gagné !

woodman
vendredi 16 septembre 2011

La vigilance sera de mise, car le moratoire ne concerne que les coupes rases sur de grandes parcelles. Qu'est-ce qu'une grande parcelle pour l'ONF dans une forêt de plusieurs milliers d'hectares.

La réponse dans quelques semaines, car la saison des coupes a déjà commencé en forêt de Compiègne.

Pour Saint-Cucufa, vous resterez informés [en cliquant ici](#)



Présidence du Conseil général du Val d'Oise

Cergy, le 11 juillet 2011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil général et l'ONF s'accordent sur les interventions dans les forêts valdoisiennes

La nouvelle équipe départementale agit efficacement pour que cessent les coupes intempestives sur le territoire.

Le 7 juin, Arnaud BAZIN, Président du Conseil général du Val d'Oise, accompagné de Hugues PORTELLI, Sénateur-maire d'Ermont, a rencontré le Directeur général de l'ONF pour demander le classement du massif domanial de Montmorency en forêt de protection et la création d'une forêt de 1000 hectares sur la plaine de Pierrelaye. Le 5 juillet, les élus du Conseil général, en présence des maires des villes concernées, ont obtenu de l'ONF un moratoire sur les coupes rases en forêt de Montmorency.

Le 7 juin dernier, Arnaud BAZIN et Hugues PORTELLI rencontraient Pascal VINÉ, Directeur général de l'Office National des Forêts, à propos des coupes importantes réalisées dans le massif de Montmorency qui avaient entraîné des réactions indignées de la population et des élus.

À la suite de cette rencontre, le 5 juillet dernier, la commission environnement du Conseil général, élargie aux maires des communes concernées, a reçu à l'Hôtel du département François BLAND, Directeur territorial de l'ONF pour prendre connaissance de la réflexion engagée par l'ONF depuis juin.

Tout comme les autres massifs de Carnelle et de L'Isle-Adam, Montmorency est une forêt périurbaine où les usages de loisirs prédominent et où l'aspect paysager est fondamental. Même si les coupes sont nécessaires pour la régénération de la forêt, elles altèrent profondément ses usages sociaux et ne peuvent se faire sans une véritable concertation locale.

L'ONF a pu mesurer les inquiétudes des Valdoisiens comme la forte mobilisation des élus du Conseil général et des communes. En conséquence François Bland a pris ce 5 juillet, au nom de l'ONF, l'engagement d'un moratoire : aucune coupe rase, ou coupe à blanc, ne sera réalisée sur de grandes parcelles durant la saison 2011-2012 dans la forêt de Montmorency. Une étude paysagère en cours sera restituée aux élus pour connaître le diagnostic des futures interventions envisagées par l'ONF.

Enfin, de nouvelles formes de concertation sont absolument nécessaires. Elles seront l'ordre du jour d'une nouvelle rencontre avec les responsables de l'ONF à l'automne.

Daniel DESSE, Vice-Président du Conseil général en charge de l'environnement :

" Le Conseil général a été au cœur des discussions avec l'ONF. La réunion que nous avons organisée à l'Hôtel du Département a permis d'obtenir des résultats concrets. C'est le sens de notre action. "

Jean-Pierre ENJALBERT, Conseiller général du canton de Saint-Leu-la-Forêt :

" Le Conseil général avait voté il y a quelques mois la demande de classement de la forêt de Montmorency en forêt de protection. Un moratoire sur les coupes massives avait été l'objet d'une pétition en 2010. Comme élus, nous portons les demandes des Valdoisiens. Nous avons enfin été entendus. "

Contact presse : Grégoire Gonthier - 01 34 25 37 10 – gregoire.gonthier@valdoise.fr